



HCERES : nouveau calendrier et stratégie de l'établissement

Le 19 juin 2020

Chère collègue, cher collègue,

Madame, monsieur,

L'évaluation HCERES est une étape importante pour tout établissement. Elle concerne la formation, la recherche et l'établissement lui-même. Les échanges avec le HCERES ont conduit à un nouveau report de calendrier dont je souhaite vous informer.

Pour la formation, l'année universitaire 2018/2019 reste la période évaluée. Le nouveau calendrier concerne les formations de 1^{er} cycle (Licences générales et Licences professionnelles), le niveau Master, les écoles doctorales et le collège des écoles doctorales. Les DUT et diplômes d'ingénieurs ne sont pas concernés par cette évaluation du HCERES.

La date du dépôt par l'établissement des dossiers d'évaluation du premier cycle et du collège des écoles doctorales a été repoussée du 11 septembre 2020 au 6 novembre 2020. Les visites sont planifiées en janvier – février 2021. De fait, le calendrier interne à l'université prévoit l'envoi :

- des fiches d'auto-évaluation de 1^{er} cycle pour chacune des mentions par les assesseurs à la pédagogie des composantes au pôle Formation et Réussite Etudiante (FRE) au plus tard le 23 septembre 2020 (au lieu du 15 juillet 2020) ;
- du dossier du collège des écoles doctorales par son directeur à la Direction de la Recherche et de l'Innovation au plus tard le 23 septembre 2020 (au lieu du 15 juillet 2020).

La date du dépôt par l'établissement des dossiers d'évaluation pour chaque mention de Master a été repoussée du 11 septembre 2020 au 12 février 2021. De fait, le calendrier interne à l'université prévoit l'envoi :

- des fiches d'auto-évaluation de second cycle pour chacune des mentions de Master par les assesseurs à la pédagogie des composantes au pôle Formation et Réussite Etudiante (FRE) au plus tard le 14 décembre 2020 (au lieu du 15 juillet 2020) ;

- du dossier des écoles doctorales par chaque directrice et directeur à la Direction de la Recherche et de l'Innovation au plus tard le 14 décembre 2020 (au lieu du 15 juillet 2020).

La différence de calendrier entre le premier cycle et le second cycle s'explique par le processus d'évaluation par le HCERES et d'accréditation des formations.

Pour la recherche, la période d'autoévaluation des unités de recherche (quelles qu'elles soient) reste celle du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2020. Le projet et la stratégie portent sur les cinq années à partir du 1^{er} janvier 2022.

La date du dépôt par l'établissement des dossiers d'autoévaluation et de projet des unités de recherche a été repoussée du 11 septembre 2020 au 5 mars 2021. Les visites des unités de recherche pourraient se dérouler du 10 mai au 18 juin 2021 ou du 6 septembre au 17 décembre 2021. De fait, le calendrier interne à l'université prévoit l'envoi des dossiers d'autoévaluation et des projets par les directrices et directeurs des unités de recherche à la Direction de la Recherche et de l'Innovation au plus tard le 15 janvier 2021 (au lieu du 30 septembre 2020).

Cette évaluation concerne toutes les unités de recherche de l'université de Poitiers, dont la liste a été adoptée par la Commission de la Recherche (CR) du 15 novembre 2019 : UPR, UMR, UMS, ex. EA, fédérations.

Concernant les Equipes d'Accueil (EA), la circulaire ministérielle du 16 avril 2019 (disponible [sur l'intranet](#)) précise qu'elles ne sont plus labellisées nationalement par le MESRI depuis le 1^{er} janvier 2020. Chaque établissement doit dorénavant déterminer les équipes ou structures de recherche qu'il entend renouveler, créer, fermer, reconnaître et financer. Celles-ci font l'objet d'évaluations périodiques par le HCERES. L'établissement choisit la nouvelle dénomination générique qu'elle souhaite donner à ces équipes de recherche en remplacement de la dénomination actuelle « Equipe d'Accueil ». L'établissement a par ailleurs la capacité de faire inscrire ses unités de recherche au répertoire national des structures de recherche (RNSR) en vue de l'attribution d'un numéro national.

A l'université de Poitiers, la liste des équipes de recherche (ex. EA) soumise à évaluation du HCERES et du prochain contrat a été approuvée par les réunions de la Commission de la Recherche du 15 novembre 2019 et du 13 février 2020. La Commission de la Recherche a en outre décidé de reporter après les élections à la présidence de l'université le choix de la nouvelle dénomination générique de ces équipes de recherche et de fait l'inscription au répertoire national des structures de recherche (RNSR).

Concernant l'évaluation institutionnelle de l'établissement, le dossier d'autoévaluation ainsi que les axes stratégiques du prochain contrat sont à déposer au plus tard le 4 juin 2021. La visite par le comité d'experts se déroulera du 30 novembre au 2 décembre 2021. Ce calendrier modifié est cohérent avec la mise en place d'une nouvelle équipe présidentielle à la fin de l'année 2020.

Selon le HCERES, les établissements doivent définir leurs priorités et orientations scientifiques, y compris leur internationalisation et les partenariats externes. Ils doivent déployer une démarche prospective, développer l'interdisciplinarité et présenter leurs activités de recherche par grands « domaines » disciplinaires, s'articulant sur la formation et par la recherche dans l'ensemble de l'offre de formation, Licence-Master-Doctorat.

Dans ce contexte et tenant compte de la précédente évaluation du HCERES, l'université de Poitiers a initié une structuration en six « Campus thématiques ». Ces Campus interdisciplinaires et/ou transdisciplinaires ont vocation à fédérer l'activité de recherche de différents laboratoires et structurer l'offre de formation associée. Il ne s'agit pas de nouvelles structures. Leur objectif est de favoriser une meilleure visibilité et une plus grande lisibilité par une approche formation-recherche plus ambitieuse et plus structurante, dans le prolongement des champs de formation qui ont structuré notre offre de formation lors du dernier contrat. C'est aussi à partir de ces six Campus thématiques qu'ont été conçues les fiches projet pour le CPER 2021-2027.

Le principe et les thèmes de ces six Campus thématiques sont le résultat d'une démarche de concertation avec les directions des composantes, des unités de recherche et des écoles doctorales, qui a bénéficié d'une présentation au sein des différentes instances de l'université et d'un avis favorable de la Commission de la Recherche le 22 janvier 2020. Les thématiques des 6 Campus sont : Aéronautique et transports (y compris les matériaux) ; Énergie et Environnement ; Numérique et mathématiques ; Santé (y compris la biosanté) ; Sciences Humaines et Sociales (y compris les Sciences économiques et de gestion) ; Sciences juridiques. Les dénominations et les contours précis sont en discussion entre les parties prenantes et seront soumis en temps utiles aux instances.

L'évaluation par le HCERES est un temps fort pour la vie de notre établissement, que nous devons mettre à profit pour dessiner ensemble notre université de demain. Je sais pouvoir compter sur la mobilisation de chacune et chacun d'entre vous.

Bien sincèrement

Yves Jean

Président de l'université de Poitiers